



RÉUNION DE PARENTS 2023 – 2024



Bienvenue !

Cette présentation PPT sera mise en ligne sur www.conthey.ch.



réseau d'écoles21

réseau suisse d'écoles
en santé et durables

réseau du canton du valais

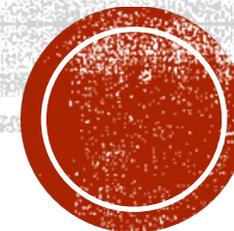
ÉCOLE PRIMAIRE
de Conthey

Nous sommes en route vers
une école en santé et durable.

BIEN-ÊTRE

PARTICIPATION DES ELÈVES

COMMUNICATION



UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE DES ÉLÈVES

Des enseignant.e.s (ceux de votre enfant, ainsi que les enseignants de l'école)

Une médiatrice dans chaque centre scolaire

- Erde : Céline Buchard
- Plan-Conthey : Corinne Germanier
- Châteauneuf-Conthey : Corinne Germanier et Sylvie Fontannaz



Deux enseignants-ressources pour le vivre ensemble (ERVE)

- M. Nils Carrupt
- Mme Delphine Evéquoz Genetti

La direction

- Samuel Darbellay, 027 345 56 38, 079 668 72 22, samuel.darbellay@conthey.ch



COMMUNICATION FAMILLE – ECOLE

Privilégier le contact direct

- Eviter les messages écrits (SMS, etc.) lors de soucis importants
- Prendre rendez-vous – prendre le temps de chercher des solutions ENSEMBLE.
- Avant la 3H, pas d'agenda, mais un document d'informations reçu avant la rentrée scolaire



PLAN DE SCOLARITÉ



COMMUNE DE
Conthey

FORMATION
Route de Savoie 54
CH - 1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 38

formation@conthey.ch
www.conthey.ch

PLAN DE SCOLARITE 2023 – 2024

1. DUREE DE L'ANNEE SCOLAIRE

Début de l'année scolaire	le	jeudi	17	août	2023	le matin
Fin de l'année scolaire	le	vendredi	21	juin	2024	le soir

2. CONGES HEBDOMADAIRES

Mercredi après-midi et samedi

3. VACANCES ET CONGES ANNUELS

3.1 Congés d'automne	du	mercredi	18	octobre	2023	à midi
	au	lundi	30	octobre	2023	le matin
3.2 Vacances de Noël	du	vendredi	22	décembre	2023	le soir
	au	lundi	08	janvier	2024	le matin
3.3 Congés de Carnaval	du	vendredi	09	février	2024	le soir
	au	lundi	19	février	2024	le matin
3.4 Vacances de Pâques	du	jeudi	28	mars	2024	le soir
	au	lundi	08	avril	2024	le matin
3.5 Pont de l'Ascension	du	mercredi	08	mai	2024	à midi
	au	lundi	13	mai	2024	le matin

4. JOURS FERIES

4.1 Toussaint	le	mercredi	01	novembre	2023
4.2 Immaculé conception	le	vendredi	08	décembre	2023
4.3 Saint-Joseph	le	mardi	19	mars	2024
4.4 Pentecôte	le	lundi	20	mai	2024
4.5 Fête-Dieu	le	jeudi	30	mai	2024

Le plan de scolarité cantonal est scrupuleusement suivi.
Les demandes de congé pour départs anticipés les veilles de vacances officielles, ou pour prolongement de vacances officielles, ne sont pas prises en considération.

Demandes de congé

- A disposition sur le site de la Commune de Conthey ou auprès du/de la titulaire de votre enfant

Jours Jokers

- 2 jours jokers par année sans justificatif à fournir (congé exceptionnel)
- Responsabilité des parents
- Demande à déposer auprès de la direction via les titulaires au moins un mois à l'avance (formulaire à disposition sur le site de la Commune)
- Autres modalités d'application (voir p. 9 de l'agenda scolaire)

**Ne pas oublier d'annoncer l'absence à l'UAPE
via conthey.monportail.ch**



ABSENCES EN CLASSE - SIGNALEMENT

- Les parents sont responsables de la présence régulière en classe de leur enfant.
- Toute absence pour cause de maladie / rendez-vous / etc. doit être justifiée avant le début des cours auprès de l'enseignant ou sur le téléphone du centre scolaire.
- En cas d'absence non-annoncée :
 - L'enseignant s'inquiète, il doit atteindre les parents pour vérifier où se trouve l'enfant, laissant « de côté sa classe ». Cela perturbe l'enseignement.
 - En cas de non-réponse des parents, les mesures nécessaires sont prises afin de savoir où se trouve réellement l'enfant (signalement à la police).
 - En cas d'absence répétée à l'école, un signalement peut être effectué auprès des autorités compétentes.
- Devoir de signalement : Tout.e enseignant.e qui a connaissance d'une situation de mise en danger du développement d'un enfant, et qui ne peut y remédier par son action, doit aviser son supérieur ou, à défaut, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.



DES RÈGLES POUR LE VIVRE-ENSEMBLE

Comportement

- L'élève se comporte de **manière non-violente**.
- L'élève **respecte**
 - ses pairs,
 - les adultes de l'école, les autres usagers du bus, les patrouilleurs,
 - le matériel qui lui est fourni,
 - les locaux qui lui sont attribués.

Passer de l'individuel au collectif :



SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE RESPONSABILITÉS

Qui est responsable de la sécurité des enfants?

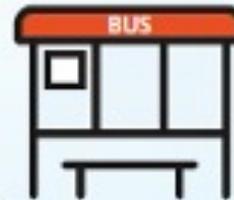
Maison ⇨ Arrêt de bus:
LES PARENTS



Dans le bus scolaire:
LE TRANSPORTEUR



Arrêt de bus
⇨ Enceinte de l'école:
LA COMMUNE



A l'école et dans la
cour de récréation:
L'ÉCOLE



CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA THÉRAPIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Ecole et CDTEA : Un partenariat pour le bien de l'élève

Evaluations et/ou prises en charge

- en logopédie
- en psychomotricité
- en psychologie

Signalement par le biais de l'école (guichet unique – formulaire à signer)

- Demande des enseignants
- Demande des parents

Objectifs d'un signalement :

- Apporter une **aide** à l'élève au niveau du langage, de la motricité, de l'attitude ou de la concentration, etc.

En cas de difficultés à la maison seulement, possibilité pour les parents de contacter directement le CDTEA au 027 606 48 25 pour rencontrer un.e psychologue.



ESPACE ÉLÈVE — ESPACE PARENTS



Les bâtiments et la cour d'école aux enfants !

Les parents ne sont pas autorisés à rester dans la cour d'école pendant les horaires scolaires. Ils se tiennent à l'extérieur de celle-ci (derrière la chaîne ou la ligne rose). **A la sonnerie, les enfants se mettent en colonne à l'endroit habituel.**

Ils sont les bienvenus dans les bâtiments sur rendez-vous.

Merci de respecter cette demande pour le bon fonctionnement de l'école et des cours.





RECREATIONS

Des enseignants surveillent la cour.

Mener l'enfant à l'autonomie – Le pousser à

- reconnaître un problème unique et bénin d'une difficulté récurrente à signaler
- réfléchir aux solutions possibles
- signaler immédiatement les soucis et ne pas attendre le retour à la maison.



SORTIES ET EVÉNEMENTS

Les sorties organisées dans le cadre scolaire sont **obligatoires** ! L'ensemble des frais sont pris en charge par la Commune et la Canton.

- Promenades
- Sorties à ski
- ...

Le traditionnel **spectacle de rythmique** des 1-2-3H aura lieu les lundi 3 et mardi 4 juin 2024. Réservez déjà les dates.



Éducation numérique responsable

4-8 ANS



L'adulte est conscient qu'il est **un exemple pour l'enfant.**

Il lui parle des écrans et des émotions ressenties lorsqu'on les utilise.

Il fixe un cadre et donne du sens aux règles.



Activités calmes,
bricolage, construction

Imprimer un dessin à colorier

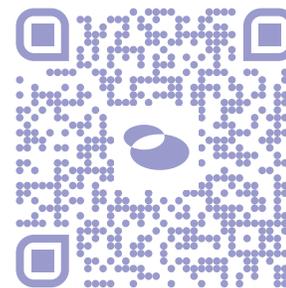
Construire ensemble une charte

Jouer en famille

Emprunter des jeux
à la ludothèque

Jeux
d'extérieur

Retrouvez plus d'informations et d'autres
«trucs et astuces» pour le quotidien sur
educationnumeriquevalais.ch



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



QUESTIONS

